

BILAN

DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2011-2016
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

ANNÉE 2012-2013



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamrot.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, 2014

ISBN 978-2-550-71248-0 (PDF)

Dépôt légal – 2014 Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

MOT DU MINISTRE



Le Québec a à cœur le développement de toutes ses régions et, pour ce faire, il s'est doté de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, couvrant les années 2011 à 2016. Cette stratégie vise à agir de façon concertée et adaptée aux réalités des territoires et de leurs populations pour que toutes et tous puissent mieux y vivre et mieux en vivre. La Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, est venue assurer la mise en œuvre de la Stratégie, son suivi et son évaluation.

L'heure est aujourd'hui à l'établissement d'un tout premier bilan. Un constat émerge : une préoccupation pour le développement de tous les territoires s'ajoute progressivement aux préoccupations plus sectorielles des ministères et organismes qui interviennent sur les territoires.

C'est en agissant ensemble, en collaboration avec tous les citoyens, les élus et les acteurs socioéconomiques sectoriels, que nous relèverons les défis qui se présentent à nous.



Pierre Moreau

Ministre des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire
et ministre responsable
de la région de la Montérégie

TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations utilisés dans le texte	5
Introduction	6
1. État de réalisation des actions gouvernementales 2011-2013	7
2. Planification pluriannuelle des ministères et organismes	9
3. Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires	16
Conclusion	17
Annexe 1 – Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, par orientation et axe d'intervention	18
Annexe 2 – Principes en occupation et en vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, organismes et entreprises d'État concernés par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires	20
Annexe 3 – État de réalisation des mesures du document d'accompagnement 2011-2013 à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, en date du 31 mars 2013	21
Annexe 4 – État de publication des planifications pluriannuelles en occupation et vitalité des territoires des ministères, organismes et entreprises d'État au 31 mars 2014	29
Annexe 5 – Liste des 26 indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires rendus publics par le gouvernement le 13 mai 2013	30

Sigles et abréviations utilisés dans le texte

AEC	Attestation d'études collégiales
AMT	Agence métropolitaine de transport
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
CRÉ	Conférence régionale des élus
CSPQ	Centre de services partagés du Québec
DEC	Diplôme d'études collégiales
GES	Gaz à effet de serre
HQ	Hydro-Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
IQ	Investissement Québec
LAOVT	Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
MESRST	Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MF	Ministère de la Famille
MFÉ	Ministère des Finances et de l'Économie
MFR	Mesure du faible revenu
MICC	Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
MJQ	Ministère de la Justice
M/O	Ministères, organismes et entreprises d'État
MRC	Municipalité régionale de comté
MRN	Ministère des Ressources naturelles
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBNL	Organisme à but non lucratif
OVT	Occupation et vitalité des territoires
PADD	Plan d'action de développement durable
PIB	Produit intérieur brut
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SA	Secrétariat aux aînés
SAJ	Secrétariat à la jeunesse
SCN	Secrétariat à la Capitale-Nationale
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SRM	Secrétariat à la région métropolitaine
SÉPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SHQ	Société d'habitation du Québec
STQ	Société des traversiers du Québec

Introduction

Le 3 mai 2012, la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) est entrée en vigueur. Selon l'article 15 de cette loi, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire doit déposer annuellement à l'Assemblée nationale un bilan de la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration publique.

En premier lieu, le présent Bilan 2012-2013 fait état de la réalisation des quelque 169 actions que le gouvernement s'était engagé à réaliser pour soutenir l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) entre les années 2011 et 2013.

Par ailleurs, la Loi oblige les ministères et organismes publics (M/O) qui interviennent en OVT à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Pour ce faire, ils doivent chacun se doter d'une planification faisant montre de leurs contributions à l'atteinte des objectifs de la Stratégie les concernant et en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion. Le Bilan en fait l'état d'avancement. Il fait enfin rapport sur une autre exigence de la Loi, selon laquelle le gouvernement du Québec doit adopter des indicateurs d'OVT.

L'occupation et la vitalité des territoires s'inspirent de l'attachement des populations à leurs territoires, de leur souhait profond de continuer à y vivre et à en vivre et de leur volonté à ce que soient mis en valeur tous les potentiels qu'ils recèlent.

Occupation et vitalité des territoires : quelques repères

Le **10 novembre 2011**, le gouvernement dévoilait la *Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016* et le projet de loi l'accompagnant. Cette stratégie présente quatre orientations :

- agir pour mieux habiter nos territoires;
- agir pour vivre de nos territoires;
- agir en synergie;
- relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal.

Ces orientations se déclinent en 33 objectifs, articulés autour de 17 axes d'intervention (voir Annexe 1). Par ailleurs, l'OVT s'appuie sur six principes, en plus des 16 principes du développement durable (voir Annexe 2).

Le même jour, le gouvernement rendait public le document d'accompagnement *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires 2011-2013*. Ce document présente quelque 169 mesures, déployées par une vingtaine de M/O, qui exposent le positionnement de l'intervention gouvernementale pour les deux premières années de la Stratégie.

C'est le **3 mai 2012** que la LAOVT (RLRQ, chapitre O-1.3) était sanctionnée, après avoir été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Le **13 mai 2013**, le gouvernement a rendu publique une liste de 26 indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés à différentes échelles territoriales du Québec au regard de l'occupation du territoire, de la qualité de vie et de la prospérité économique.

Les noms des ministères ou organismes employés dans ce bilan sont ceux qui avaient cours au 31 mars 2013.

1. État de réalisation des actions gouvernementales 2011-2013

Pour permettre à la Stratégie de se déployer dès la première année de son adoption, le gouvernement a identifié les principales mesures au sein des M/O et les a regroupées dans le document d'accompagnement *Un gouvernement en action pour mieux habiter et vivre de nos territoires 2011-2013*. Ce document présente, sous forme de tableaux, 169 actions de 23 M/O prévues entre 2011 et 2013 pour soutenir l'OVT, soit jusqu'à ce que les M/O concernés rendent publique une planification pluriannuelle au regard de leur contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie.

Les M/O responsables des mesures inscrites dans ce document devaient faire état du degré de réalisation de ces mesures dans leur rapport annuel de gestion 2012-2013.

La compilation des résultats montre que pour cette période, ces M/O ont réalisé ou poursuivi la mise en œuvre de la grande majorité des 169 mesures inscrites. En effet, 108 mesures ont été réalisées, 59 étaient en cours de réalisation et 2 ont été retirées. Des résultats plus détaillés sont présentés à l'Annexe 3 et davantage explicités dans les rapports annuels de gestion des M/O, à la section « Occupation et vitalité des territoires ».

État de réalisation des mesures du document d'accompagnement de la Stratégie au 31 mars 2013

Axes d'intervention	Mesures réalisées (nombre)	Mesures en cours ou modifiées (nombre)	Mesures retirées (nombre)	Total
Axe 1 - La fierté d'appartenir à une collectivité	1	-	-	1
Axe 2 - L'accueil des nouvelles populations	7	1	-	8
Axe 3 - Les relations avec les nations autochtones	6	2	-	8
Axe 4 - Les services de proximité	22	1	-	23
Axe 5 - L'habitation et le milieu de vie	8	2	-	10
Axe 6 - La mobilité durable	7	5	-	12
Axe 7 - Les technologies et les services numériques	3	1	-	4
Axe 8 - Le virage écoresponsable	11	4	-	15
Axe 9 - Le développement économique	29	12	-	41
Axe 10 - La main-d'œuvre	2	8	-	10
Axe 11 - Les territoires à revitaliser	4	5	-	9

Axes d'intervention	Mesures réalisées (nombre)	Mesures en cours ou modifiées (nombre)	Mesures retirées (nombre)	Total
Axe 12 - La capacité d'action des collectivités	5	11	2	18
Axe 13 - La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	-	4	-	4
Axe 14 - L'action conjointe autour des priorités des collectivités	2	1	-	3
Axe 15 - Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	-	1	-	1
Axe 16 - Un aménagement métropolitain durable	1	-	-	1
Axe 17 - Des instances territoriales mieux articulées	-	1	-	1
Total	108	59	2	169

Note : Parmi les actions dites « réalisées », plusieurs se poursuivent au-delà du 31 mars 2013.

Par ailleurs, les mesures retirées sont les suivantes :

12.4 - Soutenir la réalisation de profils permettant de connaître les caractéristiques des collectivités et leur potentiel de développement (sous la responsabilité du MSSS). À la suite des travaux méthodologiques, les régions peuvent procéder elles-mêmes aux analyses selon leurs besoins plutôt que par l'entremise d'un dispositif national de surveillance.

12.10 - Mettre en place une approche participative visant l'enrichissement des connaissances du territoire (sous la responsabilité du MRN). La mesure n'a pas été réalisée, mais pourrait être reportée à une prochaine année.

2. Planification pluriannuelle des ministères et organismes

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, la LAOVT vient adapter le cadre de gestion des M/O afin que ces derniers puissent mieux répondre aux particularités des territoires.

Ainsi, la Loi et la Stratégie composent un nouvel encadrement qui les convient à instaurer une culture organisationnelle mieux adaptée ajoutant, en quelque sorte, une plus grande préoccupation territoriale à leurs interventions.

Afin de s'engager pleinement en faveur de l'OVT, les 24 M/O concernés par la LAOVT devaient concevoir et rendre publique une planification pluriannuelle présentant leur contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie et en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion.

La planification pluriannuelle des M/O venait, en quelque sorte, prendre le relais des mesures inscrites au *Document d'accompagnement* à la Stratégie pour assurer l'OVT et qui couvrait la période de 2011 à 2013.

La Loi ne précisant pas le type de planification à rendre publique, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a accompagné les autres ministères en diffusant, le 20 novembre 2012, un document de soutien offrant aux M/O trois possibilités pour publier leurs engagements en OVT et répondre aux exigences en matière de planification pluriannuelle :

- Intégration dans le Plan d'action de développement durable (PADD);
- Intégration dans la planification stratégique;
- Publication d'un plan d'action distinct.

La LAOVT demande notamment aux M/O gouvernementaux concernés ainsi qu'aux élus municipaux de guider leurs actions par les principes suivants :

- le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise;
- l'engagement des personnes élues;
- la concertation entre élus, acteurs socioéconomiques et la population;
- la complémentarité : planifier et agir de façon complémentaire entre territoires;
- l'action gouvernementale modulée tenant compte de la spécificité des territoires;
- la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires.

Au 31 mars 2014, 21 M/O ont répondu à leur obligation de rendre publique une planification pluriannuelle sur les 24 M/O assujettis à la LAOVT. Au total, 14 M/O ont choisi l'option du PADD, cinq M/O ont choisi l'option de la planification stratégique et deux, le Plan d'action en OVT. Par ailleurs, trois M/O ont choisi plus d'un outil de planification pour répondre à l'exigence de la LAOVT (voir Annexe 4 pour le détail). Il faut souligner que Services Québec a intégré l'OVT à son PADD bien qu'il ne soit pas assujetti à la Loi. Globalement, les 17 axes d'intervention de la Stratégie sont couverts par 107 mesures recensées dans les publications de ces M/O.

Il est important de noter que certains M/O assujettis à la LAOVT ont vécu des restructurations importantes qui les ont retardés dans leurs travaux de planification.

Voici quelques exemples de mesures présentées par les M/O dans leur planification annuelle pour chacun des axes d'intervention de la Stratégie pour assurer l'OVT.

Axe 1 - La fierté d'appartenir à une collectivité

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a inscrit deux engagements à sa planification stratégique 2012-2016 qui contribuent à l'axe de la fierté d'appartenance à une collectivité :

- mettre à jour la politique culturelle gouvernementale du Québec en tenant compte des enjeux actuels et en s'appuyant sur ses acquis;
- accompagner les milieux locaux et régionaux pour favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel.

La Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ) a inscrit cinq engagements à son Plan d'action en OVT 2013-2016 qui contribuent à l'axe de la fierté d'appartenance à une collectivité :

- contribuer à accroître la protection des réserves fauniques en collaborant avec les autorités dans le but d'améliorer leur encadrement légal;
- gérer les réserves fauniques selon les principes de gestion intégrée des ressources;
- mettre en œuvre la stratégie de conservation du réseau des parcs nationaux;
- mobiliser les acteurs des zones périphériques des parcs nationaux afin de favoriser la réalisation de la mission de conservation des parcs nationaux;
- augmenter la connaissance du territoire, notamment, sous ses aspects naturel et culturel afin d'en améliorer la gestion.

Axe 2 - L'accueil des nouvelles populations

Le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) a inscrit quatre engagements à sa planification stratégique 2012-2016 qui contribuent à cet axe :

- contribuer à augmenter le pourcentage de personnes immigrantes qui s'établissent hors de la région métropolitaine de Montréal en vue de contribuer à l'OVT;
- amener les acteurs socioéconomiques à faire de la diversité ethnoculturelle un facteur stratégique de développement et de vitalité;
- augmenter la proportion de personnes immigrantes admises au Québec qui participent à un cours de français de stade intermédiaire ou avancé;
- accroître l'efficacité de l'offre de service gouvernementale en mettant notamment en place, en collaboration avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), une offre de services intégrés aux personnes immigrantes nouvellement immigrées.

De plus, Investissement Québec (IQ) a intégré une action à son PADD 2013-2015 qui vise à « promouvoir l'établissement d'immigrants d'affaires dans toutes les régions du Québec, notamment par la promotion de la culture québécoise ».

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a aussi intégré une action à son PADD 2013-2015 qui vise à « soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des étudiants issus de l'immigration ».

Axe 3 - Les relations avec les nations autochtones

Le MAMROT a inscrit quatre engagements à son Plan d'action en OVT 2013-2016 qui contribuent aux relations avec les nations autochtones, dont :

- contribuer à la mise en œuvre de l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James entre le gouvernement et les Cris, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones (SAA).

De plus, le ministère de la Sécurité publique (MSP) a intégré une action à sa planification stratégique 2012-2016 qui porte sur cet axe, soit de « soutenir la prise en charge locale des services policiers dans l'ensemble des communautés autochtones admissibles ».

Le MESRST a aussi inscrit à son PADD 2013-2015 une action qui contribue à cet axe, et qui vise à « soutenir les cégeps dans la mise en œuvre d'initiatives structurantes favorisant la réussite, la persévérance et l'intégration des Autochtones ».

Enfin, en matière de sensibilisation, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a intégré une action à son PADD qui vise à « maintenir le financement du ministère visant à favoriser la connaissance des cultures autochtones ».

Axe 4 - Les services de proximité (services municipaux, de garde, d'éducation et de santé)

En matière d'accès aux services, le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a inscrit un engagement à son PADD 2009-2015, soit de « faciliter l'accès pour les citoyens aux services offerts par le CSPQ et les autres ministères et organismes ».

Le MAMROT a inscrit des engagements à son Plan d'action en OVT qui contribuent à offrir des services municipaux de proximité. Mentionnons, à titre d'exemple, que le Ministère attribue de l'aide financière aux municipalités pour leurs infrastructures d'eaux usées et d'eau potable. De plus, le Ministère a inscrit un engagement visant à « intégrer des critères en lien avec l'OVT dans l'analyse des projets à incidences locales et régionales des programmes d'infrastructures ».

Pour les services de santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) aborde, en introduction de son PADD 2009-2015, la question de l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux en évoquant la contribution des réseaux locaux de services (RLS) à l'offre de services de proximité. Les RLS visent à rendre accessible à la population du territoire local un ensemble de services le plus complet possible, à proximité des milieux de vie des personnes et adaptés à leurs besoins.

En ce qui concerne les services de garde, le ministère de la Famille a inscrit à sa planification stratégique 2012-2017 l'engagement d'autoriser la création de 15 000 nouvelles places et en soutenir la réalisation. Ces places seront attribuées en fonction des besoins dans chacune des régions.

En matière de justice, le ministère de la Justice (MJQ) a inscrit l'engagement à son PADD 2013-2015 de « favoriser la mise en œuvre d'activités visant à assurer le rayonnement des services de justice partout sur le territoire ». Le Ministère entend donc poursuivre la mise en œuvre d'activités liées aux Rendez-vous avec la justice. Cet événement a principalement pour but de permettre à la population de mieux connaître le système judiciaire par la tenue de diverses activités dans les palais de justice, dont notamment les visites guidées.

Axe 5 - L'habitation et le milieu de vie

Le MSP a intégré deux engagements à sa planification stratégique qui contribuent à cet axe :

- intensifier la collaboration entre le ministère et le monde municipal particulièrement en sécurité civile et en sécurité incendie;
- améliorer les capacités de surveillance, de prévision, de suivi et d'alerte pour certains phénomènes naturels.

De par la mission et les mandats de la Société d'habitation du Québec (SHQ), ses orientations et objectifs énoncés dans son Plan stratégique 2011-2016 contribuent directement à cet axe.

Axe 6 - La mobilité durable

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a inscrit neuf engagements à sa planification stratégique 2013-2015 qui contribuent à l'axe de la mobilité durable, dont :

- participer à une action concertée à l'échelle métropolitaine et régionale ainsi que des portes d'entrée et grands corridors de transport;
- poursuivre la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif et déposer la Stratégie nationale de mobilité durable;
- poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux changements climatiques dans le domaine des transports.

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) a intégré à son PADD 2008-2015 une action qui contribue à cet axe, soit de « se donner une vision intégrée du développement du transport collectif en lien avec les orientations d'aménagement du territoire ».

De plus, Hydro-Québec a intégré un engagement dans son PADD dans le but de « contribuer à la réduction des émissions de GES liées aux déplacements et collaborer à l'électrification des transports au Québec ».

Axe 7 - Les technologies et les services numériques

En lien avec cet axe d'intervention, le MAMROT a inscrit à son Plan d'action en OVT l'engagement visant à « accroître la couverture numérique du Québec en finalisant la mise en œuvre du programme Communautés rurales branchées ».

Le MJQ a intégré un engagement à son PADD 2013-2015 qui contribue à cet axe et vise à « améliorer la prestation électronique de services et développer de nouveaux services en ligne ».

Axe 8 - Le virage écoresponsable

Plusieurs M/O ont inscrit des engagements dans leur planification pluriannuelle d'OVT afin de proposer une approche de développement des territoires qui soit durable, écologique et responsable.

À titre d'exemple, mentionnons l'apport d'IQ qui compte « soutenir le financement de projets en économie verte ». Le MELS et le MSSS ont aussi inscrit des actions pour que les établissements de leurs réseaux respectifs entreprennent une démarche de développement durable.

Étant donné sa mission en droite ligne avec cet axe, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) a intégré plusieurs engagements dans son PADD 2008-2015. Parmi ceux-ci, mentionnons notamment :

- réaliser le programme ClimatSol et poser des interventions sur des terrains contaminés;
- procéder au traitement des matières résiduelles organiques afin de produire de la bioénergie et du compost.

Axe 9 - Le développement économique

Plusieurs M/O ont intégré des actions qui contribuent au développement économique dans leur planification pluriannuelle en OVT.

Par exemple, IQ a inscrit plusieurs engagements à son PADD, dont :

- offrir un financement aux entreprises coopératives et aux organismes à but non lucratif (OBNL) de services;
- faire la promotion de l'offre de service de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a inscrit à son PADD 2009-2015 de « poursuivre la mise en œuvre du Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture ».

Le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a inscrit un engagement à son PADD 2012-2015 qui vise à « accroître l'accessibilité des coopératives et des OBNL aux contrats publics ».

Axe 10 - La main-d'œuvre

Cet axe touche deux principaux aspects, soit les services à l'emploi et la formation de la main-d'œuvre.

En matière de services à l'emploi, le MESS a inscrit à son PADD 2013-2015 un engagement visant le « renforcement des interventions du ministère contribuant au développement durable et intégré sur le territoire québécois ».

En matière de formation, le MELS a intégré une action à son PADD qui vise à « soutenir l'offre de formation professionnelle pour la main-d'œuvre locale ». Par ailleurs, la Société des traversiers du Québec (STQ) a intégré un engagement à son PADD 2009-2015 qui vise à :

- élaborer et déposer un plan de formation adéquat ayant pour but de favoriser le développement, la disponibilité et la rétention d'une main-d'œuvre spécialisée qualifiée pour chaque traverse saisonnière située dans une communauté isolée et éloignée, intégrée à notre réseau depuis janvier 2012.

Axe 11 - Les territoires à revitaliser

Le MAMROT a notamment pris l'engagement de fournir aux municipalités un outil qui leur permettra de déterminer leur vitalité sociale.

Axe 12 - La capacité d'action des collectivités

Le MAMROT a inscrit plusieurs engagements à son Plan d'action en OVT qui contribuent à la capacité d'action des collectivités. Il s'est engagé notamment à « améliorer le cadre de financement des municipalités », à « réviser les orientations gouvernementales en aménagement du territoire », à « conclure une entente de gestion actualisée avec les conférences régionales des élus (CRÉ) » et à « contribuer à la mise en place de mesures concrètes qui permettront de soutenir une urbanisation durable des territoires métropolitains et péri-métropolitains en favorisant notamment le renforcement du lien entre l'aménagement et le transport et la réutilisation du tissu urbain ».

Axe 13 - La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

Plusieurs M/O interviennent directement ou indirectement sur les territoires. Il importe qu'ils agissent de façon cohérente les uns par rapport aux autres, mais aussi de façon cohérente avec l'action des autres intervenants qui agissent sur les territoires.

Parmi les M/O qui ont intégré un engagement contribuant à cet axe, mentionnons qu'IQ a inscrit à son PADD, de « participer à différents comités et rencontres avec des organismes régionaux afin de prendre en compte les préoccupations régionales ».

De plus, la SÉPAQ a intégré un engagement dans son Plan d'action en OVT 2013-2016 qui vise à « accroître les responsabilités confiées aux comités de gestion des établissements ». Également, la SHQ a inscrit dans son Plan d'action 2012-2013 l'implantation d'une structure de représentation régionale assurant sa présence dans toutes les conférences administratives régionales (CAR).

De même, le MAMROT a inscrit plusieurs engagements à son Plan d'action en OVT qui y contribuent. Il s'agit notamment de :

- bonifier les responsabilités et préciser le mode de fonctionnement des CAR dans le cadre de l'OVT;
- proposer un nouveau processus de conclusion des ententes spécifiques;
- fournir aux CRÉ un document de soutien pour favoriser l'intégration des principes de l'OVT et du développement durable dans les plans quinquennaux de développement.

Axe 14 - L'action conjointe autour des priorités des collectivités

La SÉPAQ a intégré un engagement dans son Plan d'action en OVT qui vise à contribuer à l'action conjointe autour des priorités des collectivités. Il s'agit d'une action qui vise à :

- entretenir des liens plus soutenus avec les intervenants régionaux.

Axes 15 à 17 concernant l'intervention dans la métropole

La Stratégie pour assurer l'OVT comporte une orientation spécifique à la métropole, soit de « relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal ». Sous cette orientation se trouvent trois axes :

- Axe 15 - Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine;
- Axe 16 - Un aménagement métropolitain durable;
- Axe 17 - Des instances territoriales mieux articulées.

Le Secrétariat à la région métropolitaine (SRM) a inscrit plusieurs engagements à sa planification annuelle 2013-2014 en soutien à ces trois axes dont :

- appuyer la mise en œuvre de plans d'action métropolitains, dont le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, et assurer le suivi de certaines ententes relatives à des projets métropolitains comme la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal;
- coordonner la Table Québec-Montréal métropolitain pour l'aménagement et le développement.

3. Indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

La Stratégie pour assurer l'OVT 2011-2016 prévoit la publication d'indicateurs « globaux » permettant de faire un suivi des progrès réalisés au Québec et à différentes échelles territoriales en matière d'OVT. Avec l'adoption de la Loi pour assurer l'OVT, le MAMROT avait dès lors l'obligation de faire adopter des indicateurs d'OVT par le gouvernement et de les rendre publics après consultation.

Conformément à cette exigence, le MAMROT a rendu publique le 13 mai 2013 une liste composée de 26 indicateurs qui couvrent les trois principaux thèmes de la Stratégie pour assurer l'OVT (voir Annexe 5) :

- l'occupation territoriale;
- la qualité de vie;
- la prospérité économique.

Le choix des indicateurs est issu d'une démarche de consultation menée auprès des M/O concernés de même qu'auprès des principaux partenaires en matière d'OVT, soit la Table Québec-régions, la Table Québec-municipalités et Solidarité rurale du Québec.

Ces indicateurs ont tous été analysés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), un organisme gouvernemental dont la mission consiste à produire, analyser et diffuser des informations statistiques officielles, objectives et de qualité pour le Québec. L'ISQ, en collaboration avec le MAMROT, est également responsable de compiler les données pour chaque indicateur et de les diffuser à la plus petite échelle territoriale disponible.

La publication des données est effectuée sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)¹ qui offre une information statistique cohérente et rigoureuse tout en permettant l'accès à des statistiques officielles produites par plusieurs M/O québécois. En date du 31 mars 2014, les fiches explicatives de 22 des 26 indicateurs d'OVT, de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible, sont en ligne sur le site de la BDSO².

Les données des indicateurs et leur mise à jour seront diffusées au rythme où elles seront rendues disponibles par les organismes propriétaires des données. Une mise à jour des fichiers sera faite annuellement.

Les données pour chacun des indicateurs permettront d'alimenter le débat public et la concertation avec les partenaires. Ces données pourront concourir à améliorer les services aux citoyens en orientant mieux les efforts du gouvernement et ceux des intervenants agissant sur les plans local, supralocal, régional et métropolitain. Ainsi, comme l'indique la Stratégie, l'OVT résulte non seulement des actions du gouvernement, mais aussi de celles de plusieurs intervenants agissant sur les territoires.

¹ www.bdso.gouv.qc.ca

² Les données de quatre indicateurs n'étaient pas disponibles au 31 mars 2014. Il s'agit du taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain, du taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation, du nombre de logements sociaux, et de la proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à -3,5.

Conclusion

La Stratégie pour assurer l'OVT a permis de définir une vision d'avenir stimulante, celle de territoires riches de leur diversité et de leur patrimoine, forts de l'engagement des collectivités dans leur milieu de vie, lesquelles façonnent ensemble un Québec dynamique, prospère et ouvert sur le monde.

L'ensemble des moyens de planification, de suivi et de reddition de comptes mis en place par l'administration publique permettent de contribuer activement à la mise en œuvre de cette vision, en favorisant les échanges entre les M/O, en alimentant les discussions avec les partenaires et en concourant à adapter l'action gouvernementale aux spécificités territoriales.

Ce bilan témoigne de l'engagement de l'administration publique en faveur de l'OVT. Les M/O ont donc été conviés à instaurer une culture organisationnelle mieux adaptée aux défis et aux particularités de l'ensemble des territoires. Cette préoccupation territoriale s'est donc ajoutée aux interventions sectorielles des organisations impliquées en reconnaissance de la diversité et de la spécificité des territoires au bénéfice des collectivités.

Annexe 1 – Liste des objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 par orientation et axe d'intervention

Orientations	Axes d'intervention	Objectifs
AGIR POUR MIEUX HABITER NOS TERRITOIRES	1. La fierté d'appartenir à une collectivité	Accroître la fierté et le sentiment d'appartenance
		Protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel
	2. L'accueil des nouvelles populations (les personnes immigrantes, les jeunes, les familles et les aînés)	Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles
		Favoriser la qualité des relations interculturelles
		Promouvoir le retour des jeunes
	3. Les relations avec les nations autochtones	Agir pour favoriser la cohabitation harmonieuse des communautés autochtones et allochtones
		Bien informer les populations sur les questions autochtones, les ententes intervenues et les négociations en cours
	4. Les services de proximité	Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques (infrastructures municipales, services de garde, services éducatifs, services de santé, services aux familles et aux aînés, services en matière de culture, de loisir et de sport)
	5. L'habitation et le milieu de vie	Adapter l'offre de logements et les milieux de vie pour tenir compte des tendances sociodémographiques
		Disposer de logements abordables de qualité en quantité suffisante
		Faciliter l'accès au logement et à la propriété pour les jeunes familles, notamment dans le centre des agglomérations
		Favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle
		Densifier les pôles urbains ou ruraux
		Favoriser des milieux de vie sûrs
	6. La mobilité durable	Promouvoir et développer l'utilisation des modes de transport collectif, alternatif et actif pour les personnes
		Soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de GES
		Assurer la pérennité des infrastructures routières pour les générations futures
	7. Les technologies et les services numériques	Parfaire l'accès et renforcer l'utilisation d'Internet haute vitesse
	8. Le virage écoresponsable	Soutenir les instances locales, supralocales, régionales et métropolitaines qui adoptent un virage écoresponsable (saine gestion de l'urbanisation, gestion durable de l'énergie, de l'eau et des matières résiduelles, lutte contre les changements climatiques, concept de bâtiment durable, mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, dans une perspective intégrée)

Orientations	Axes d'intervention	Objectifs
AGIR POUR VIVRE DE NOS TERRITOIRES	9. Le développement économique (l'économie sociale, l'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat, la ruralité, l'agriculture et les pêcheries, les ressources naturelles, le tourisme)	Soutenir la modernisation de la structure industrielle Accroître la compétitivité des entreprises Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif (MAMROT pour certains secteurs)
	10. La main-d'œuvre (les services à l'emploi, la persévérance scolaire et l'insertion en emploi, la formation et la reconnaissance des acquis)	Assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée
	11. Les territoires à revitaliser	Agir pour relancer les secteurs à revitaliser
AGIR EN SYNERGIE	12. La capacité d'action des collectivités	Moderniser les mécanismes d'aménagement et d'urbanisme Améliorer les outils financiers à la disposition des instances municipales Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilités
	13. La cohérence et la célérité d'action du gouvernement	Renforcer les interventions gouvernementales par une loi-cadre Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision
	14. L'action conjointe autour des priorités des collectivités	Assurer la collaboration entre les collectivités et le gouvernement
	15. Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine	Mettre en place une table de concertation métropolitaine et un comité interministériel pour l'aménagement et le développement de la région métropolitaine de Montréal
RELEVER LES DÉFIS PROPRES À LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL	16. Un aménagement métropolitain durable	Assurer une gestion cohérente de l'urbanisation
	17. Des instances territoriales mieux articulées	Clarifier le rôle et les mandats respectifs des instances de gouvernance

Annexe 2 – Principes en occupation et vitalité des territoires qui doivent guider les ministères, organismes et entreprises d'État concernés par la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Ces principes sont énoncés à l'article 5 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (RLRQ, chapitre O-1.3).

1. **« le respect des spécificités des nations autochtones et de leur apport à la culture québécoise »** : les nations autochtones constituent des nations distinctes, ayant des cultures, des langues, des coutumes et des traditions qui leur sont propres ainsi que des droits reconnus ou revendiqués. De par leur nature inclusive, l'occupation et la vitalité des territoires s'adressent donc également aux Autochtones;
2. **« l'engagement des élus »** : l'occupation et la vitalité des territoires s'appuient sur l'action des personnes élues membres de l'Assemblée nationale, du conseil d'une municipalité, d'un conseil de bande, du conseil d'un village nordique, de l'Administration régionale crie ou du conseil d'une commission scolaire;
3. **« la concertation »** : la concertation entre les personnes élues et les acteurs socioéconomiques d'une collectivité, s'appuyant sur les aspirations et la mobilisation de la population, constitue une importante contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires;
4. **« la complémentarité territoriale »** : les personnes élues et les acteurs socioéconomiques de collectivités voisines ou partageant des intérêts communs sont invités à s'associer et à unir leurs forces pour collaborer, planifier et agir de façon complémentaire et profitable à ces collectivités;
5. **« l'action gouvernementale modulée »** : l'action gouvernementale est modulée pour tenir compte de la diversité et de la spécificité des territoires, ainsi que de la recherche de l'équité entre les territoires et les collectivités;
6. **« la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires »** : la meilleure cohérence possible entre les différentes planifications demandées aux municipalités, aux conférences régionales des élus et aux communautés métropolitaines est recherchée dans le but de maximiser l'efficacité des décisions et des interventions.

Ces principes s'inscrivent en appui aux 16 principes de la Loi sur le développement durable (chapitre D-8.1.1). Ils guident l'action de l'administration publique en matière de développement durable, dont le principe de la subsidiarité.

Annexe 3 – État de réalisation des mesures du document d'accompagnement 2011-2013 à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016, en date du 31 mars 2013

Orientation 1 : Agir pour mieux habiter nos territoires

1. La fierté d'appartenir à une collectivité		MCC	Réalisée
1.1	Réviser les modalités relatives au programme Villes et villages d'art et de patrimoine		
2. L'accueil des nouvelles populations			
Les personnes immigrantes			
2.1	Soutenir les milieux locaux et régionaux dans leur préparation à l'intégration des personnes issues de l'immigration	MICC	Réalisée
2.2	Promouvoir l'offre de service en francisation aux personnes immigrantes dans les régions du Québec	MICC	Réalisée
2.3	Revoir le Programme régional d'intégration visant les personnes immigrantes en région	MICC	Réalisée
Les jeunes			
2.4	Consolider le soutien à Place aux jeunes en régions	SAJ	Réalisée
2.5	Accroître la cohésion et la complémentarité des services offerts aux jeunes par la poursuite du programme Engagement jeunesse	SAJ, MESS, MSSS, MELS, MICC, MAMROT	En cours
2.6	Consolider les forums jeunesse régionaux	SAJ	Réalisée
2.7	Reconduire le Fonds régional d'investissement jeunesse	SAJ	Réalisée
Les familles et les aînés			
2.8	Soutenir le développement de politiques familiales et la démarche Municipalités amies des aînés	MF	Réalisée
3. Les relations avec les nations autochtones			
3.1	Proposer et diffuser des exemples de pratiques porteuses en matière de collaboration entre communautés autochtones et municipalités	MAMROT, SAA	En cours
3.2	Promouvoir la cohabitation harmonieuse avec les nations autochtones	SAA	Réalisée
3.3	Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de culture	MCC	Réalisée
3.4	Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles	MRN	Réalisée
3.5	Poursuivre le développement des relations avec la communauté autochtone de la région de la Capitale-Nationale	SCN	Réalisée
3.6	Conclure des ententes avec les nations autochtones en matière de services de garde	MF	Réalisée
3.7	Conclure des ententes avec les nations autochtones lors du développement de projets hydroélectriques	HQ	En cours
3.8	Travailler en partenariat avec les communautés autochtones dans les réserves fauniques et les parcs nationaux	SÉPAQ	Réalisée

4. Les services de proximité			
Les infrastructures municipales			
4.1	Dresser un inventaire et établir un profil des besoins en matière d'infrastructures municipales	MAMROT	En cours
4.2	Attribuer de l'aide financière dans le cadre des programmes d'infrastructures	MAMROT	Réalisée
4.3	Mettre en œuvre le volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) relatif à l'expertise technique	MAMROT	Réalisée
Les services de garde			
4.4	Poursuivre la mise en œuvre du Programme de financement des infrastructures dans les centres de la petite enfance	MF	Réalisée
4.5	Accorder des allocations ou un soutien exceptionnel à l'accès à des services de garde répondant à des besoins particuliers	MF	Réalisée
4.6	Promouvoir la participation des milieux au processus d'attribution des places à contribution réduite en services de garde	MF	Réalisée
Les services éducatifs			
4.7	Contre les effets de la décroissance des effectifs scolaires et maintenir les infrastructures scolaires en région en allouant des sommes aux commissions scolaires	MELS	Réalisée
4.8	Faciliter l'accès à des services éducatifs par les technologies de l'information et des communications	MELS	Réalisée
Les services de santé			
4.9	Soutenir les autorités locales en santé et services sociaux dans la mise en place des réseaux locaux et la mobilisation des acteurs du milieu	MSSS	Réalisée
4.10	Améliorer l'accès aux services généraux de première ligne en santé	MSSS	Réalisée
4.11	Favoriser une adéquation entre l'offre et la demande en effectifs médicaux sur le territoire	MSSS	Réalisée
4.12	Soutenir l'amélioration de l'offre des services aux proches aidants	MSSS	Réalisée
Les services aux familles et aux aînés			
4.13	Poursuivre la mise en place des réseaux de services intégrés pour les personnes vieillissantes en perte d'autonomie	MSSS	Réalisée
4.14	Financer de nouveaux projets dans le cadre du programme de soutien financier Soutien aux initiatives visant le respect des aînés	SA	Réalisée
4.15	Investir dans l'adaptation des infrastructures et les services régionaux offerts aux aînés	SA	Réalisée
4.16	Soutenir le réseau de coordonnateurs affectés aux personnes aînées dans les régions du Québec	SA	Réalisée
4.17	Élaborer une stratégie gouvernementale du « vieillir chez soi »	MSSS, MAMROT SA, SHQ	Réalisée
4.18	Poursuivre le programme Logements adaptés pour aînés autonomes et le Programme d'adaptation de domicile	SHQ	Réalisée

Les services en matière de culture, de loisir et de sport

4.19	Poursuivre la mise en œuvre du programme Aide au fonctionnement des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques	MCC	Réalisée
4.20	Poursuivre le programme Aide financière aux immobilisations en matière de culture et de communications	MCC	Réalisée
4.21	Organiser en réseau les bibliothèques publiques	MCC	Réalisée
4.22	Faciliter l'accès à des infrastructures et à des réseaux de récréation et de sport	MELS	Réalisée
4.23	Soutenir les conseils régionaux de la culture (CRC)	MCC	Réalisée

5. L'habitation et le milieu de vie

L'habitation

5.1	Offrir et bonifier le programme AccèsLogis Québec afin de faciliter la réalisation de projets d'habitation sociale et communautaires	SHQ	Réalisée
5.2	Poursuivre les travaux de rénovation et d'amélioration des habitations à loyer modique	SHQ	Réalisée
5.3	Soutenir un réseau de centres de services pour la réalisation de travaux majeurs dans le parc de logements sociaux	SHQ	Réalisée
5.4	Poursuivre le soutien à la clientèle et bonifier le cadre de référence relatif au soutien communautaire en logement social	SHQ, MSSS	Réalisée
5.5	Poursuivre la mise en œuvre des programmes d'amélioration de l'habitat	SHQ	Réalisée
5.6	Réaliser des interventions en habitation dans le Nord-du-Québec, y compris au Nunavik	SHQ	Réalisée
5.7	Poursuivre les activités de recherche en matière d'habitation et en diffuser les pratiques	SHQ	Réalisée
5.8	Soutenir l'organisation de services en matière de qualité de l'air intérieur et de salubrité des parcs d'habitation	MSSS	En cours

Le milieu de vie

5.9	Soutenir les milieux dans l'application d'une démarche visant la sécurité dans les milieux de vie	MSSS	En cours
5.10	Appuyer la mise en valeur du cadre de vie	HQ	Réalisée

6. La mobilité durable

6.1	Rendre publique et mettre en œuvre la stratégie de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec (PCCCOQ)	MTQ	En cours
6.2	Élaborer des plans territoriaux de mobilité durable (PTMD)	MTQ	En cours
6.3	Poursuivre la mise en œuvre de programmes de soutien aux modes de transport collectif, alternatif et actif	MTQ	Réalisée
6.4	Réviser la Politique québécoise du transport collectif et les programmes assurant sa mise en œuvre	MTQ	En cours
6.5	Poursuivre le soutien aux déplacements et aux dessertes aériennes dans certaines régions	MTQ	Réalisée
6.6	Favoriser la réduction des coûts de transport des marchandises et des personnes au Nunavik	MTQ	Réalisée
6.7	Accorder une aide au milieu local pour l'entretien et l'amélioration du réseau routier	MTQ	Réalisée
6.8	Réviser les programmes d'aide financière à la voirie locale	MTQ	En cours

6.9	Favoriser le maintien de l'intégrité et les services de certains réseaux ferroviaires	MTQ	Réalisée
6.10	Soutenir les services de traversier et de desserte maritime et mettre en œuvre le plan d'immobilisation	STQ, MTQ	Réalisée
6.11	Mettre en œuvre le Plan d'action sur l'intermodalité pour la région métropolitaine de Montréal	AMT	En cours
6.12	Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES	MTQ, MRN, MFE, HQ	Réalisée

7. Les technologies et les services numériques

7.1	Rendre publique et mettre en œuvre la Stratégie de l'économie numérique du Québec	SCT	En cours
7.2	Poursuivre la mise en œuvre du programme d'aide financière Appui au passage à la société de l'information	SCT	Réalisée
7.3	Soutenir le déploiement de plans numériques territoriaux et d'Internet à haute vitesse sur l'ensemble des territoires du Québec	MAMROT	Réalisée
7.4	Déployer des services de télésanté grâce à un réseau sécurisé de télécommunication sociosanitaire	MSSS	Réalisée

8. Le virage écoresponsable

8.1	Produire des guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et écoresponsable	MAMROT	Réalisée
8.2	Mettre en œuvre la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	MAMROT	Réalisée
8.3	Financer des projets d'aménagement urbain pour lutter contre les flots de chaleur	MSSS	Réalisée
8.4	Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	MDDEFP	Réalisée
8.5	Poursuivre le soutien aux conseils régionaux de l'environnement (CRE)	MDDEFP	Réalisée
8.6	Favoriser une meilleure intégration de la planification des transports et de l'aménagement du territoire afin de réduire les émissions de GES	MDDEFP	Réalisée
8.7	Poursuivre la mise en œuvre du programme Climat municipalités	MDDEFP	Réalisée
8.8	Reconduire et poursuivre la mise en œuvre du programme ClimatSol	MDDEFP	Réalisée
8.9	Consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques, des eaux souterraines et de la qualité de l'air	MDDEFP	Réalisée
8.10	Renforcer les modes de gestion de l'eau et de l'air	MDDEFP	En cours
8.11	Soutenir les initiatives d'économie d'énergie	HQ	Réalisée
8.12	Poursuivre la mise en œuvre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage	MDDEFP	En cours
8.13	Soutenir les collectivités locales dans le financement de projets environnementaux	HQ	Réalisée
8.14	Actualiser les mesures préventives relatives à la Politique sur le bruit routier	MTQ	En cours
8.15	Poursuivre l'application du Programme quinquennal de gestion environnementale et produire un guide concernant la tenue d'événements écoresponsables	SÉPAQ	En cours

Orientation 2 : Agir pour vivre de nos territoires

9. Le développement économique

L'économie sociale

- 9.1 Mettre en œuvre le Programme d'infrastructure en entrepreneuriat collectif
- 9.2 Mettre en œuvre des initiatives stratégiques pour le développement de l'achat public chez des entreprises collectives
- 9.3 Poursuivre la mise en œuvre de l'entente de partenariat relative au développement des coopératives
- 9.4 Soutenir les initiatives d'entrepreneuriat collectif jeunesse et d'économie sociale
- 9.5 Soutenir la création, le maintien et le développement des entreprises de l'économie sociale

MAMROT
MAMROT

Réalisée
Réalisée

MFÉ
SAJ
IQ

Réalisée
Réalisée
Réalisée

L'aide aux entreprises et à l'entrepreneuriat

- 9.6 Soutenir l'industrie de la construction dans toutes les régions du Québec
- 9.7 Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines
- 9.8 Créer une grappe financière pour Montréal
- 9.9 Soutenir les entreprises souhaitant prendre un virage écoresponsable
- 9.10 Renouveler les ententes avec les MRC pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat
- 9.11 Contribuer au développement et à la compétitivité des entreprises du Québec
- 9.12 Poursuivre la mise en œuvre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)

SHQ
SRM, MFÉ
MFQ

Réalisée
Réalisée
Réalisée

IQ, SHQ, MFÉ
MFÉ, MAMROT, SCN
IQ
MFÉ

Réalisée
Réalisée
En cours
Réalisée

- 9.13 Élaborer et rendre publique la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat
- 9.14 Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2010-2013
- 9.15 Soutenir l'établissement en région d'entrepreneurs immigrants susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés
- 9.16 Consolider le programme des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse
- 9.17 Produire des retombées régionales provenant de la consolidation et de la mise en valeur des établissements de la SÉPAQ

MFÉ, MELS, SAA, MESS
MFÉ
MICC

Réalisée
Réalisée
En cours

SAJ
SÉPAQ

Réalisée
Réalisée

La ruralité, l'agriculture et les pêcheries

- 9.18 Poursuivre la mise en œuvre de la Politique nationale de la ruralité et mettre de l'avant de nouvelles actions pour l'occupation et la vitalité des territoires
- 9.19 Mettre en œuvre les plans d'action des volets Établissement et relève agricole et Établissement et relève dans les pêches et l'aquaculture commerciales de la Politique jeunesse
- 9.20 Soutenir le développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales
- 9.21 Mettre en œuvre la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles
- 9.22 Poursuivre la mise en œuvre du programme Diversification et de commercialisation en circuit court en région
- 9.23 Mettre en œuvre le Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région

MAMROT, SCN

Réalisée

MAPAQ

Réalisée

MAPAQ
MAPAQ
MAPAQ

En cours
En cours
Réalisée

MAPAQ

En cours

9.24	Dresser le bilan des projets pilotes visant à élaborer des plans de développement de la zone agricole		
9.25	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de soutien à la transformation alimentaire	MAPAQ	Réalisée
9.26	Mettre en œuvre le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture	MAPAQ	Réalisée
		MAPAQ	En cours

Les ressources naturelles

9.27	Maintenir l'accès à la ressource ligneuse — Garanties d'approvisionnement	MRN	En cours
9.28	Maintenir l'accès à la ressource ligneuse — Vente aux enchères	MRN	En cours
9.29	Délimiter des aires d'intensification de la production de matière ligneuse en région	MRN	En cours
9.30	Réviser le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuettères	MRN	En cours
9.31	Poursuivre la mise en œuvre des programmes pour l'achat d'électricité	HQ	Réalisée
9.32	Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier	MRN	En cours

Le tourisme (Le ministère du Tourisme a été intégré au sein du MFÉ)

9.33	Élaborer un plan de développement de l'industrie touristique	MFÉ	Réalisée
9.34	Poursuivre le partenariat avec les associations touristiques régionales (ATR)	MFÉ	Réalisée
9.35	Poursuivre la mise en œuvre de la mesure Entente de partenariat régional en tourisme	MFÉ	Réalisée
9.36	Renouveler l'offre de produits touristiques	MFÉ	Réalisée
9.37	Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent	MFÉ	Réalisée
9.38	Favoriser la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale	SCN, MFÉ, MFÉ	Réalisée
9.39	Proposer une stratégie touristique de développement nordique 2011-2021	MFÉ	Réalisée
9.40	Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'aide au développement touristique au nord du 49° parallèle	MFÉ	En cours
9.41	Créer de nouveaux parcs nationaux	MDDEFP	Réalisée

10. La main-d'œuvre

Les services à l'emploi

10.1	Poursuivre le soutien aux territoires dans l'élaboration de plans d'action pour surmonter les difficultés en matière d'emploi	MESS	Réalisée
10.2	Offrir des services intégrés aux personnes immigrantes nouvellement arrivées	MICC, MESS	En cours
10.3	Promouvoir l'offre de services intégrés aux entreprises afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre spécialisée des régions	MICC, MESS	En cours
10.4	Maintenir la participation au marché du travail des travailleuses et des travailleurs expérimentés	MESS, SA	En cours

La persévérance scolaire et l'insertion en emploi

10.5	Favoriser la persévérance et la réussite scolaires	MELS, SAJ	En cours
10.6	Soutenir la réussite des élèves issus de milieux défavorisés ou de l'immigration à Montréal	MELS	En cours
10.7	Déployer le projet de cybermentorat visant à mieux accompagner les jeunes dans leur choix de carrière et leur orientation professionnelle	SAJ	Réalisée
10.8	Accroître le nombre de jeunes des centres jeunesse bénéficiant du programme Qualifications des jeunes	MSSS, SAJ	En cours

La formation et la reconnaissance des acquis

- 10.9 Soutenir la formation d'une main-d'œuvre compétente dans l'ensemble des régions du Québec
 10.10 Soutenir la mise en place de structures régionales visant la reconnaissance des acquis et des compétences

MESRST
 MESRST

En cours
 En cours

11. Les territoires à revitaliser

- 11.1 Poursuivre le soutien à la revitalisation urbaine intégrée dans les grandes villes de la métropole
 11.2 Soutenir la relance et la diversification des territoires en difficulté grâce au Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles
 11.3 Mettre en œuvre certaines recommandations du groupe de travail sur les communautés dévitalisées

SRM
 MFÉ

Réalisée
 En cours

MAMROT

En cours

La solidarité et l'inclusion sociale

- 11.4 Soutenir les initiatives locales, régionales et nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
 11.5 Financer de nouveaux projets contribuant au développement global des enfants en situation de pauvreté
 11.6 Soutenir les corporations de développement communautaire
 11.7 Profiter des conseils du Groupe des partenaires pour la solidarité
 11.8 Profiter des travaux du Comité interministériel pour une action concertée en milieu défavorisé
 11.9 Mobiliser et susciter l'engagement des collectivités par le Forum de la solidarité au sein de la Table Québec-régions

MESS
 MF

En cours
 Réalisée

MESS

Réalisée

MESS, MAMROT,
 MSSS, SHQ

En cours

MESS, MF, MSSS, SA,
 SAJ, MELS, MICC, MAMROT

En cours

MESS, MAMROT,
 MSSS

Réalisée

Orientation 3 : Agir en synergie

12. La capacité d'action des collectivités

- 12.1 Identifier des sources de revenus autonomes ou des mesures de transferts financiers pour les municipalités
 12.2 Appliquer la nouvelle Loi sur le patrimoine culturel, sous réserve de son adoption par l'Assemblée nationale
 12.3 Mettre à jour les profils statistiques et les diagnostics régionaux en matière de culture
 12.4 Soutenir la réalisation de profils permettant de connaître les caractéristiques des collectivités et leur potentiel de développement
 12.5 Rendre public un indice de disponibilité du territoire agricole
 12.6 Mettre en place des structures de concertation régionale

MAMROT
 MCC

En cours
 En cours

MCC

En cours

MSSS

Retirée

MAPAQ
 SÉPAQ

En cours
 En cours

Le partage de l'information et des connaissances

- 12.7 Fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional
 12.8 Partager l'information géographique avec les organismes autorisés à agir au nom du MRN
 12.9 Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale
 12.10 Mettre en place une approche participative visant l'enrichissement des connaissances du territoire
 12.11 Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral

MRN

En cours

MRN

Réalisée

MRN

Réalisée

MRN

Retirée

L'habilitation à la gestion sur les terres du domaine de l'État

12.12 Contribuer à la mise en œuvre des Plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT)	MRN	Réalisée
12.13 Créer des forêts de proximité sur les terres du domaine de l'État	MRN	En cours
12.14 Poursuivre la délégation aux MRC de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal	MRN	En cours
12.15 Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux	MRN	En cours
12.16 Poursuivre la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier	MRN	Réalisée
12.17 Favoriser la gestion participative et l'implication des milieux dans la réalisation des plans d'aménagement forestier intégré	MRN	En cours
12.18 Favoriser la participation des acteurs du milieu au suivi de la mise en œuvre du Plan Nord	MRN	Réalisée

13. La cohérence et la célérité d'action du gouvernement

13.1 Déposer un projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme	MAMROT	En cours
13.2 Réviser les orientations gouvernementales en aménagement du territoire	MAMROT	En cours
13.3 Élaborer des orientations culturelles en aménagement du territoire	MCC	En cours
13.4 Mettre en œuvre un plan de régionalisation des activités du MAMROT	MAMROT	En cours

14. L'action conjointe relative aux priorités des collectivités

14.1 Mettre en œuvre le nouveau cadre de référence des ententes de développement culturel	MCC	Réalisée
14.2 Élaborer et mettre en œuvre un Agenda 21 de la culture du Québec	MCC	Réalisée
14.3 Conclure des ententes avec les milieux municipaux dans le cadre du développement de projets hydroélectriques	HQ	En cours

Orientation 4 : Relever les défis propres à la région métropolitaine de Montréal

15. Une action gouvernementale concertée à l'échelle métropolitaine

15.1 Se doter d'une vision cohérente et concertée du développement de la région métropolitaine de Montréal	SRM	En cours
--	-----	----------

16. Un aménagement métropolitain durable

16.1 Soutenir la Communauté métropolitaine de Montréal et analyser l'évolution de l'urbanisation	SRM	Réalisée
--	-----	----------

17. Des instances territoriales mieux articulées

17.1 Poursuivre la réflexion sur la gouvernance institutionnelle	SRM	En cours
--	-----	----------

Annexe 4 – État de publication des planifications pluriannuelles en occupation et vitalité des territoires des ministères, organismes et entreprises d'État au 31 mars 2014

Ministère, organisme ou entreprise d'État	Planification pluriannuelle OVT choisie	État de publication en date du 31 mars 2014 (en ligne ou à venir)
AMT	PADD	En ligne
CSPQ	PADD	En ligne
Hydro-Québec	PADD	En ligne
Investissement Québec	PADD	En ligne
MJQ	PADD	En ligne
MAPAQ	PADD	En ligne
MCE ³	Planification stratégique	À venir
MCC	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique et PADD en ligne
MAMROT	Plan OVT et planification stratégique	Plan OVT en ligne et planification stratégique à venir
MDDEFP	PADD	En ligne
MELS	PADD	En ligne
MESRST	PADD	En ligne
MESS	PADD	En ligne
MFÉ ⁴	PADD	À venir
MICC	Planification stratégique	En ligne
Ministère de la Famille	Planification stratégique	En ligne
MRN	Plan OVT	À venir
MSP	Planification stratégique	En ligne
MSSS	PADD	En ligne
MTQ	Planification stratégique	En ligne
SCT	PADD	En ligne
SÉPAQ	Plan OVT	En ligne
Services Québec ⁵	PADD	En ligne
SHQ ⁶	Planification stratégique et PADD	Planification stratégique en ligne et PADD à venir
STQ	PADD	En ligne

³ La planification pluriannuelle du MCE intègre les engagements de quatre organismes publics qui relèvent de ce ministère : le Secrétariat à la région métropolitaine, le Secrétariat à la Capitale-Nationale, le Secrétariat aux affaires autochtones et le Secrétariat à la jeunesse.

⁴ La planification pluriannuelle du MFÉ prend en compte les engagements du ministère du Tourisme qui a été intégré au MFÉ.

⁵ Même si Services Québec n'est pas assujéti à la LAOVT, cet organisme a tout de même intégré l'OVT à sa planification pluriannuelle.

⁶ Le Plan stratégique 2011-2016 de la SHQ contribue aux objectifs de la Stratégie de l'OVT et d'autres actions s'ajoutent à son PADD 2013-2015.

Annexe 5 – Liste des 26 indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires rendus publics par le gouvernement le 13 mai 2013

Thèmes	Dimensions	Indicateurs
Occupation territoriale	Démographie	Taux de croissance annuel de la population
		Nombre d'immigrants admis
		Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours de la dernière décennie toujours présente dans le territoire observé
	Densité des territoires urbanisés	Taux de croissance annuel de la superficie du périmètre urbain
		Taux de croissance annuel du nombre de logements à l'hectare dans le périmètre d'urbanisation
	Mobilité des personnes et des marchandises	Proportion de la population active occupée qui utilise le transport collectif et actif pour se rendre au travail
		Achalandage du transport en commun
		Proportion de chaussées en bon état
Qualité de vie	Services de proximité	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail
		Proportion des enfants de moins de cinq ans en services de garde régis
		Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille
	Habitation	Taux d'inoccupation des logements locatifs
		Nombre de logements sociaux
	Patrimoine culturel	Nombre de statuts légaux attribués annuellement par les municipalités en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
	Sécurité des personnes	Évolution du taux d'infraction annuel au Code criminel

Thèmes	Dimensions	Indicateurs
Prosperité économique	Scolarisation et formation	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de sept ans avant l'âge de 20 ans parmi les élèves qui entrent au secondaire
		Taux de diplomation aux études collégiales (DEC, AEC) chez les nouveaux inscrits au collégial (DEC)
	Investissements et croissance économique	Taux de croissance annuel du PIB des grands agrégats industriels
		Taux de croissance annuel des investissements selon le secteur (privé non résidentiel ou public)
		Taux de croissance annuel de la valeur foncière
	Emploi	Taux de travailleurs des 25 à 54 ans
		Taux de travailleurs des 55 ans à 64 ans
	Revenu	Revenu médian des familles
		Taux de faible revenu des familles selon la MFR
		Part des transferts des administrations publiques dans le revenu des ménages
	Vitalité	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est inférieur à -3,5

WWW.MAMROT.GOUV.QC.CA

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 